



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnités spéciales de montagne

Question écrite n° 18524

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'annonce qu'il a faite récemment d'une augmentation de 400 millions de francs des indemnités compensatoires de handicaps naturels. Or, il s'avère dans les faits que les unités de gros bétail (UGB) laitières sont exclues de cette revalorisation, ce qui conduit, pour la première fois, à opérer une discrimination au sein des troupeaux situés dans les zones difficiles concernées. Cette situation est très mal ressentie par les producteurs touchés. Il lui demande donc de bien vouloir dégager les moyens supplémentaires pour permettre une amélioration des indemnités versées à l'ensemble des troupeaux.

Texte de la réponse

Afin de témoigner de l'importance accordée à la politique de la montagne, le Gouvernement a souhaité revaloriser de façon rétroactive les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) à partir de 1997. Après de longues et difficiles négociations, la commission européenne a accepté d'agrèer le dispositif français des ICHN pour autant que soient prises en compte les unités-équivalentes de gros bétail (UGB) ayant fait l'objet en 1996 d'une majoration qui n'avait pas été reconduite les années suivantes. Cette majoration apporte un complément de revenu aux éleveurs spécialisés dans la production de viande dont les revenus apparaissent encore très inférieurs à la moyenne des exploitations françaises. Le caractère structurel des ICHN ayant été ainsi conforté, de nouvelles discussions avec la Commission européenne pourront s'engager sur les montants des ICHN à appliquer à l'ensemble des élevages à partir de la prochaine campagne.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18524

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4654

Réponse publiée le : 21 septembre 1998, page 5187